

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>: 19</b>
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>: 17</b>
<b>Absents excusés ayant donné procuration</b>	<b>: 02</b>
<b>Absent</b>	<b>: 00</b>

**Date de la convocation : Vendredi 30 août 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, **le jeudi 05 septembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

### **17 membres étaient présents**

Elodie AUMONIER ; Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Anne FERRAND ; Jérôme GALINON ; Alain GALY ; Françoise GARRIGUES ; Éric GINESTET ; Georges HENRY ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Mickaël NICOLAS ; Bernard PROUST ; Dominique SERRES ; Jean-François SOLA.

### **02 membres absents ayant donné procuration**

Jean-Luc FABRE a donné procuration à Bernard PROUST.  
Solange HOLLARD a donné procuration à Mickaël NICOLAS.

**Secrétaire de séance : Éric GINESTET**

## **DELIBERATION N° 35/2024 RELATIVE A LA MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

**Rapporteur : Madame Hélène CAMPLO-ROBERT**

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le code général de la fonction publique ;*

*Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L. 313-1 ;*

*Vu le tableau des emplois ;*

*Vu l'avis du Comité Social Territorial du 25/06/2024 sur les projets de suppressions d'emploi ;*

**Madame le rapporteur** rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

Il est proposé au Conseil municipal **de supprimer** les postes suivants :

- Un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, à 28h00 hebdomadaires (poste vacant suite à la réussite au concours de l'agent).

- Un emploi d'adjoint technique, à 35h00 hebdomadaires (poste vacant suite à l'avancement de grade de l'agent).

- Un emploi d'adjoint technique, à 23h08 hebdomadaires (poste vacant suite à l'avancement de grade de l'agent).

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- la **suppression** d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, à 28h00 hebdomadaires (poste vacant suite à la réussite au concours de l'agent).

- la **suppression** d'un emploi d'adjoint technique, à 35h00 hebdomadaires (poste vacant suite à l'avancement de grade de l'agent).

- la **suppression** d'un emploi d'adjoint technique, à 23h08 hebdomadaires (poste vacant suite à l'avancement de grade de l'agent).

**VOTE : Unanimité**



Éric GINESTET

Fait à Mons, le 05/09/2024

Véronique DOITTAU



Maire de Mons

Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>